

**EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE FINANCEMENT SIGNE LE 29 MAI
2023, A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA
FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT
DU PROGRAMME POUR LA RESILIENCE, LA
GOUVERNANCE LOCALE ET LES SERVICES DE
BASE (PREGOLS)**

INTRODUCTION

Depuis le début des années 1990, le Gouvernement a pris des mesures progressives pour mettre en œuvre la décentralisation et des progrès ont été enregistrés aux niveaux politique, réglementaire et institutionnel.

Cependant, la qualité et l'accès aux services publics locaux de base tels que l'enregistrement des faits d'état civil, l'éducation et la justice locale restent un défi, en particulier dans un contexte de sécurité dégradée. Cette situation résulte de lacunes dans les processus de prestation de services au niveau local et de l'impact de l'afflux massif de personnes déplacées internes. En outre, des problèmes structurels persistent dans la gestion des ressources humaines et financières au niveau local, y compris des problèmes liés à la transparence et à la responsabilité. Relever ces défis du secteur public contribuera à améliorer la prestation de services au niveau local et à reconstruire le contrat social.

D'autres défis comprennent un processus organisationnel et institutionnel incomplet. Il s'agit notamment d'une appropriation insuffisante des rôles et des attributions, d'une faible culture de la performance et de la responsabilité des résultats, d'une articulation insuffisante entre la déconcentration et la décentralisation, des difficultés de collaboration entre les entités publiques locales, et d'une infrastructure et de ressources humaines, matérielles et financières inadéquates.

Les responsabilités des Collectivités Territoriales (CT) et des Structures Déconcentrées (SD) les placent au premier plan de l'interaction entre les citoyens et leurs administrations. L'amélioration de leurs capacités a un impact positif sur la fourniture de services de base aux citoyens par les CT et les SD, et de services administratifs à d'autres administrations publiques par les SD. À cette fin, le Gouvernement entend promouvoir simultanément les réformes de décentralisation et de déconcentration en (i) améliorant l'efficacité des processus de prestation de services au niveau des CT et des SD, (ii) renforçant la capacité institutionnelle et la résilience des SD et des CT, et (iii) en introduisant une subvention basée sur la performance (PBG).

C'est pour relever ces différents défis qu'a été formulé le Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les Services de base (PREGOLS) soumis au financement de la Banque mondiale.

Le présent exposé de motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de financement signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou pour la mise en œuvre au Burkina Faso du PREGOLS.

1- OBJECTIFS, ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROGRAMME

1.1- Objectif Global

L'objectif de développement du Programme est d'améliorer la fourniture de services de base sélectionnés et la performance institutionnelle des entités publiques locales ciblées.

1.2- Zone d'intervention du projet et bénéficiaires

Le programme interviendra dans huit (08) régions que sont : la Boucle du Mouhoun, le Centre Est, le Centre Nord, le Centre Sud, l'Est, le Nord, le Plateau Central et le Sahel. Les bénéficiaires directs du PREGOLS sont les administrations centrales, régionales et communales. Une approche programmatique multi-phase (AMP) a été retenue pour le PREGOLS et offrira la possibilité d'augmenter progressivement la couverture nationale de la subvention basée sur les performances municipales.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Le programme prévu pour s'exécuter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 (soit 6 ans), est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la

Sécurité. Le processus de formulation du Programme a suivi une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs au niveau national et régional.

2.1. Domaines de résultats du programme

Le programme sera mis en œuvre à travers deux domaines de résultats ci-après :

Domaine de résultats 1 : Amélioration des processus de prestation de services par le biais de réformes réglementaires, financières et techniques

L'objectif de ce domaine de résultats est i) d'assurer l'enregistrement systématique des naissances dans les délais légaux de deux (2) mois ; ii) d'améliorer la justice de proximité et la résolution des conflits à travers des mécanismes alternatifs de résolution des conflits et iii) d'améliorer la disponibilité du matériel pédagogique et des aliments pour les cantines scolaires.

La rationalisation et la numérisation de l'état civil permettront au Gouvernement non seulement d'améliorer l'accès, l'efficacité et la transparence de la procédure individuelle, mais aussi de libérer des ressources limitées au sein des tribunaux départementaux, qui pourront alors être déployées pour traiter d'autres affaires litigieuses. De même, pour parvenir à une résolution significative et durable et pour libérer les ressources des tribunaux départementaux, les mécanismes existants de résolution des litiges au niveau local seront relancés et renforcés. L'exploitation (et le renforcement) des outils de résolution des litiges existants sur le terrain facilitera la cohésion sociale au sein des communautés en conflit et permettra d'utiliser efficacement des ressources publiques limitées. En outre, les outils de règlement extrajudiciaire des litiges sont souvent plus efficaces en termes de temps et de coûts que le système judiciaire de l'État, en particulier pour les petites affaires qui nécessitent des solutions rapides.

Domaine de résultats 2 : Amélioration des performances institutionnelles des entités publiques locales cibles

L'objectif de ce domaine de résultats 2 est de renforcer les performances institutionnelles des administrations locales ciblées et d'améliorer la gestion des ressources humaines dans les SD cibles pour une meilleure prestation de services sélectionnés au niveau local. Des défis importants ont été identifiés dans les capacités techniques et de gouvernance des SD et des CT et dans la manière dont ils collaborent entre eux. Cela les empêche de répondre correctement aux besoins de la population.

En outre, le Programme apportera un appui au Gouvernement dans l'amélioration de la gouvernance au niveau des collectivités territoriales en se concentrant principalement sur le financement basé sur la performance municipale et en s'attaquant aux défis en termes de volume de fonds, de prévisibilité et de transparence des transferts.

2.2. Résultats attendus

Au terme de la mise en œuvre du PREGOLS, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- au moins 85% des naissances sont enregistrées dans les délais légaux de 2 mois ;
- 414 172 jugements supplétifs/déclaratifs rendus par les tribunaux départementaux ;
- 60% de conflits communautaires sont résolus par l'Observatoire national pour la prévention et la gestion des conflits communautaires (ONAPREGECE) ;
- 75% des écoles primaires publiques de la zone d'intervention reçoivent leurs cartables minimums à la rentrée pédagogique ;
- 75% des écoles primaires publiques de la zone d'intervention reçoivent les vivres pour la cantine scolaire avant le mois de mars de l'année scolaire ;
- 100% des communes de la zone d'intervention ont amélioré leur performance d'au moins 70% ;
- 20 000 fonctionnaires des zones déplacées ont été redéployés ;
- 100% des communes de la zone d'intervention ont amélioré l'exécution de leurs marchés d'au moins 100%.

3- COUT DU PROGRAMME ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du programme

Le coût total du projet est évalué à 141 400 000 Euros, soit 92 752 319 800 FCFA. Il est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) sous forme de prêt.

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Montant du financement	141 400 000 Euros, soit 92 752 319 800 FCFA
Date de signature de l'accord	29 mai 2023
Date d'entrée en vigueur de l'accord	25 septembre 2023
Maturité du prêt	50 ans
Différé d'amortissement	10 ans
Commission d'engagement	½ de 1% par an du solde décaissé
Date de clôture du projet	31 décembre 2029
Durée d'exécution du projet	06 ans

CONCLUSION

De ce qui précède, il ressort que le financement permettra au Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les Services de base (PREGOLS) d'atteindre ses objectifs. Il s'agit pour ce programme de contribuer à améliorer la fourniture de services de base sélectionnés et la performance institutionnelle des entités publiques locales ciblées.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective



Aboubakar NACANABO
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances